

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SÉANCE DU 6 JUIN 2011**

L'an deux mil onze, le six juin, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : **27** *Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire.*

Conseillers en fonction : **27** **Membres présents :**  
*Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Denise DAVO, Ginette VASCONI, Jean-Pierre VONBANK, Adjoint ; Denis CLEMENT, Lionel SEUVIC, Barbara UTSCHE, Christophe ICHTERTZ, Jean-Marc NIEDERST, Christine AFFOLTER, Rémy BOSCH, Isabelle ROUVRAY, Emmanuel HEYDLER, Christophe MEYER, Christelle OBERT, Sabrina HAEGY, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Jean-Luc MEYER, Rémy SCHROETTER.*

Conseillers présents : **23**

**Membres absents excusés :**

*Dominique MEYER, procuration à Jean-Marc NIEDERST, Christiane ULMER, procuration à Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, procuration à Jean-Luc MEYER.*

**Membre absent :**

*Claudine DREYER.*

**N° 061/2011 :**      **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**VU** l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**DE DESIGNER** comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 6 juin 2011, Madame Nadine LESAGE, Directrice Générale des Services.

**N° 062/2011 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2011**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2011.

**N° 063/2011 : INSTALLATION DE MONSIEUR REMY SCHROETTER DANS LES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Louis FLIEGANS par annonce publique du 9 mai 2011 actée par Monsieur le Maire de Rosheim, Monsieur Rémy SCHROETTER, candidat de la liste « Une ambition commune pour Rosheim », est installé dans les fonctions de Conseiller Municipal.

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE**

**DE PRENDRE ACTE** de cette installation.

**N° 064/2011 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE POUR LA DUREE DU MANDAT ELECTORAL RESTANTE**

Monsieur le Maire propose de réduire le nombre de postes d'Adjoint à cinq au lieu de six, suite à la démission de Monsieur Denis Clément de ses fonctions de Maire-Adjoint.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 ;

**VU** le Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 22 mars 2008, et notamment son article 3.1 ;

**VU** la délibération n° 026/2008 du 22 mars 2008 portant création de six postes d'adjoint au Maire pour la durée du mandat ;

**VU** l'arrêté du Maire n° 039/2011 portant retrait de la délégation de fonctions accordée à Monsieur Denis Clément ;

**VU** la délibération n° 042/2011 portant décision de ne pas maintenir Monsieur Denis Clément dans ses fonctions d'Adjoint au Maire ;

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à procéder au vote pour décider de la suppression du sixième poste d'Adjoint au Maire pour la durée du mandat restant à courir.

**Le Conseil Municipal,**

**après avoir été interpellé par M. le Maire sur la procédure du vote,  
secret ou à main levée, et l'unanimité de l'Assemblée s'étant prononcée  
sans équivoque pour le vote à main levée,**

après en avoir délibéré,  
par 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Denis CLEMENT, Christophe MEYER),

**DÉCIDE**

**DE SUPPRIMER** le sixième poste d'Adjoint au Maire pour la durée du mandat restant à courir,  
et ainsi de réduire le nombre de postes d'Adjoint à cinq au lieu de six.

**N° 065/2011 :**      **REMPLACEMENT DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE  
ROSHEIM AU SEIN DU CONSEIL DES SYNDICS DE L'AFUA  
« RITTERGASS – BOERSCHWEG »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de remplacer le représentant de la Ville de Rosheim au sein du Conseil des Syndics de l'AFUA « Rittergass – Boerschweg ».

Monsieur le Maire interroge l'Assemblée pour statuer sur le vote secret ou le vote à main levée. De manière non équivoque et à l'unanimité des membres qui la composent, il est décidé de procéder à la désignation de ce représentant par vote à main levée.

Monsieur le Maire se porte candidat au siège de représentant au Conseil des Syndics de l'AFUA Rittergass-Boerschweg.

**VU**                    la délibération n° 019/2011 du 14 février 2011 portant renouvellement du représentant de la Ville de Rosheim au sein du Conseil des Syndics de l'AFUA « Rittergass – Boerschweg » ;

**VU**                    la délibération n° 42/2011 du 11 avril 2011 relative à la décision portant non maintien des fonctions d'Adjoint au Maire de Monsieur Denis CLEMENT ;

**Le Conseil Municipal,**

**suite à accord unanime de l'Assemblée de voter à main levée,**

après en avoir délibéré,  
par 19 voix POUR, 1 voix CONTRE (Denis CLEMENT) et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER par procuration, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER),

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** la nomination de Monsieur le Maire comme représentant de la Ville de Rosheim au sein du Conseil des Syndics de l'AFUA « Rittergass – Boerschweg », pendant la durée de l'existence de cette AFUA.

**N° 066/2011 :      ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PARCELLE APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME JEAN-CLAUDE ICHTERTZ – RUE DU GENERAL DE GAULLE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le site actuel des ateliers municipaux est saturé et exigü malgré les améliorations apportées les années passées.

N'ayant pas de possibilité d'extension sur place ou à proximité, il est proposé d'acquérir un ensemble bâti qui s'y prête bien (ancienne limonadière avec différentes cellules et quais de chargements) sur une surface de 7,15 ares. Il s'agit d'une partie de la parcelle située 5, rue du Général de Gaulle, lieudit « Ville », classée en zone UB du Plan Local d'Urbanisme de Rosheim, cadastrée section n° 1 parcelle n° 210/127.

Depuis un an, les ateliers municipaux y stockent déjà du matériel.

L'acquisition de cette partie de parcelle, propriété de Monsieur Jean-Claude ICHTERTZ et Madame Astride ICHTERTZ née DE BIZEMONT, demeurant 7, rue Pierre Pflimlin à ROSHEIM (67560) s'élève à 178.750,00 €.

**VU**                      le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 19 voix POUR, 6 voix CONTRE (Denis CLEMENT, Christiane ULMER par procuration, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER) et 1 ABSTENTION (Nicolas FRIEDERICH),

**DÉCIDE**

**D'ACQUERIR**      7,15 ares de la parcelle située 5, rue du Général de Gaulle, cadastrée section n° 1 parcelle n° 210/127, à Monsieur Jean-Claude ICHTERTZ et Madame Astride ICHTERTZ née DE BIZEMONT, demeurant 7, rue Pierre Pflimlin à ROSHEIM (67560), pour un montant de 25.000,00 € l'are, soit un montant total de 178.750,00 € (cent soixante dix huit millesept cent cinquante euros) ;

**DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'acte notarié établi par-devant un Notaire assermenté au titre de cette acquisition de terrain, ainsi que les frais d'arpentage dus au Géomètre-Expert au titre du Procès-Verbal d'Arpentage résultant du découpage de la parcelle ;

**D'AUTORISER**      Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 de la section d'investissement du budget de la Ville 2011.

**N° 067/2011 :      ACQUISITION DE DEUX PARCELLES APPARTENANT A LA SARL KIEHL AU LIEU-DIT « ZWECKBRUNNENMATTEN »**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le retrait du point « acquisition de deux parcelles appartenant à la SARL KIEHL au lieudit Zweckbrunnenmatten » lors du Conseil Municipal du 14 mars 2011.

Après rendez-vous avec Monsieur KIEHL le 28 avril dernier, il a été convenu d'acquérir ces deux parcelles, cadastrées section n° 5 parcelles n° 537/96 (4,69 ares) et n° 538/96 (0,79 are), soit 5,48 ares (548 m<sup>2</sup>), situées au lieudit « Zweckbrunnenmatten », classées en zone UE1 (zone d'équipements publics de sports, de loisirs et d'enseignements, d'activités culturelles et périscolaires) au Plan Local d'Urbanisme de Rosheim, propriété de la SARL KIEHL sise à STRASBOURG (67100) - 17, rue Frédéric, pour un montant de 10.960,00 € (soit 2.000,00 € l'are).

**VU**                    le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU**                    le projet d'acte de vente de Maître GRIENEISEN de LA WANTZENAU représentant la SARL KIEHL envoyé par courrier du 3 mai 2011 ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER par procuration, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER),

**DÉCIDE**

**D'ACQUERIR**      les parcelles cadastrées section n° 5 parcelles n° 537/96 (4,69 ares) et n° 538/96 (0,79 are), soit 5,48 ares, situées au lieudit « Zweckbrunnenmatten », propriété de la SARL KIEHL, pour un montant de 2.000,00 € l'are, soit un montant total de 10.960,00 € (dix mille neuf centsoixante euros).

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la SARL KIEHL.

**D'AUTORISER**    Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2011 de la Ville.

**N° 068/2011 :      FIXATION DES DROITS D'ENTREE DE LA MAISON ROMANE**

**VU**                    le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU**                    la convention de mise à disposition par la Commune de Rosheim d'un bâtiment au profit de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim pour l'exercice d'une compétence transférée, établie le 3 décembre 1999 ;

**VU** le Procès-Verbal de mise à disposition du bâtiment de la Maison Romane en date du 1<sup>er</sup> septembre 2000 conclu entre la Ville de Rosheim et la Communauté de Communes du Canton de Rosheim, stipulant qu'à l'achèvement des travaux le lieu soit restitué à la commune ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'ouverture prochaine de la Maison Romane au public.

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

**DE FIXER** les droits d'entrée de la Maison Romane comme suit (tarif unitaire par personne) :

- 2,50 € pour les adultes
- 1,50 € pour les demandeurs d'emploi et étudiants sur présentation d'un justificatif
- 2 € pour les groupes (à partir de 10 personnes)
- Gratuit, dans le cadre des sorties scolaires, pour les élèves fréquentant l'école maternelle Henri Eggstein, le Groupe Scolaire du Rosenmeer ou le collège d'enseignement général Herrade de Landsberg. Ce tarif comprend la visite guidée de la Maison Romane avec remise du livret pédagogique, de l'Eglise Sts Pierre-et-Paul, ainsi qu'une animation à la Médiathèque Josselmann de Rosheim.
- Gratuit pour les moins de 14 ans ;

**DE FIXER** la vente du livret pédagogique à 1 € ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**N° 069/2011 :**      **CONVENTION PORTANT SUR LA LUTTE CONTRE L'ENVAHISSEMENT DE LA RENOUEE DU JAPON AVEC LES COMMUNES DE MOLLKIRCH, GREDELBRUCH ET GRESSWILLER**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la volonté des communes de Mollkirch, Grendelbruch, Gresswiller et Rosheim de contenir l'envahissement de la Renouée du Japon, plante herbacée annuelle, sur leurs bans communaux.

Le programme d'action et le budget prévisionnel sont détaillés dans le projet de convention ci-annexé.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le projet de convention portant sur la lutte contre l'envahissement de la Renouée du Japon avec les communes de Mollkirch, Grendelbruch et Gresswiller ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** la convention ci-jointe portant sur la lutte contre l'invasion de la Renouée du Japon avec les communes de Mollkirch, Grendelbruch et Gresswiller ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la Ville de Rosheim ainsi que tous les autres documents relatifs à ce dossier ; et à engager annuellement, sur trois exercices budgétaires, les dépenses sur la base du budget prévisionnel présenté. Le paiement annuel de la contribution de la Ville de Rosheim sera effectué au vu d'un état détaillé établi par la Commune de Mollkirch valant justificatif de dépenses. Les crédits afférents à cette opération sont portés au budget de la Ville de Rosheim.

**N° 070/2011 :**      **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE MOLSHEIM ET ENVIRONS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°027/2011 du Conseil Municipal du 14 mars 2011 adoptant le budget primitif 2011 de la Ville de Rosheim ;

**VU** la demande émanant de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Molsheim et Environs ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ATTRIBUER** à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Molsheim et Environs une subvention de 500 € (cinq cent euros).

Les crédits sont ouverts au c/6574 de l'exercice 2011 du budget de la Ville.

**N° 071/2011 :**      **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RENOVATION DE BÂTIMENTS DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI DE ROSHEIM**

**VU** la délibération n° 104/1998 du 12 octobre 1998 relative à la valorisation du patrimoine bâti de ROSHEIM ;

**VU** la délibération n° 134/2001 du 10 décembre 2001 portant sur la conversion et la fixation de tarifs en euros ;

**VU** la délibération n° 7/2002 du 11 février 2002 fixant les nouveaux taux en euros ;

**VU** les demandes présentées par Madame Muriel BACHELET et Madame Marie-Claire JOST en vue de bénéficier d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti de Rosheim ;

- Madame Muriel BACHELET pour un changement de la menuiserie extérieure et la réfection de la toiture sur sa propriété sise 11, rue Netter à Rosheim ;
- Madame Marie-Claire JOST pour des travaux de crépis et de peinture sur sa propriété sise 15, rue des Bains à Rosheim ;

**CONSTATANT** que les travaux sus-mentionnés ont été réalisés dans les règles de l'art et sont conformes aux prescriptions architecturales ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

**D'ACCORDER** les subventions suivantes aux pétitionnaires :

Pétitionnaires	Subventions versées
Madame Muriel BACHELET	<b>931,90 €</b>
Madame Marie-Claire JOST	<b>486,00 €</b>

Les crédits sont ouverts au C/6574 de l'exercice 2011 du budget de la Ville de Rosheim.

### **POINTS DIVERS**

- M. le Maire commente l'invitation du Pays Bruche Mossig Piémont déposée sur table, proposant aux élus une Rencontre « Déchets » qui se déroulera le jeudi 23 juin à la salle culturelle de Bischoffsheim. Il rappelle que la personne désignée « Relais-Climat » pour le compte de la commune est M. Lionel Seuvic.
- M. le Maire rend compte du dossier d'enquête publique relative à l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine valant enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de dérivation des eaux et de l'établissement des périmètres de protection. Il rappelle que l'enquête publique s'est déroulée pendant une durée de 19 jours consécutifs, du 18 octobre au 10 novembre 2010. Il porte à connaissance de l'Assemblée les conclusions du Commissaire-enquêteur Madame Valérie Gobyn, l'avis favorable rendu le 29 avril dans ce dossier, assorti de 6 réserves qui à ce jour sont toutes levées. Cet aboutissement permet au dossier d'être présenté à la prochaine réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) programmée le 6 juillet prochain.

- M. le Maire informe de la tenue d'une réunion publique le samedi 11 juin à 17h dans les Halles au Marché, à laquelle sont conviés les adolescents en partenariat avec le service Animation Jeunes de la CCCR, afin d'échanger sur le projet de stade multisports.
- M. le Maire annonce le concert en alsacien de M. Robert Weiss le lundi 20 juin à 20h dans les Halles au Marché.
- M. Jean-Pierre Vonbank annonce la programmation de la fête de la musique du mardi 21 juin. Les interprétations seront assurées par la Chorale du Rosemeer, la Chorale Césarion, l'Ecole de Musique du Canton, la SEC, Les Vieux Copains d'Accords, Last Minute, Marcel Sounodre et Week-End. Il ajoute que ce dernier groupe met à disposition son matériel de sonorisation. Il invite l'Assemblée à participer à cette rencontre musicale.
- M. le Maire annonce le vernissage de l'exposition « Etre sur le chemin » de Gaby Kretz, présentée dans le cadre du 14<sup>ème</sup> Chemin d'Art Sacré à l'Eglise Sts Pierre et Paul, le mercredi 22 juin à 17h, en présence de Monseigneur Christian Kratz, Evêque Auxiliaire de Strasbourg. L'exposition sera ouverte au public tous les jours du 23 juin au 16 octobre 2011.
- M. le Maire informe les élus de la bonne qualité de l'eau de Rosheim dont le rapport annuel vient de lui être communiqué, et qui est consultable du public, avant d'être joint avec la prochaine facturation des consommations d'eau des abonnés au service.
- Mme Martine Ohresser annonce la fête du Groupe Scolaire du Rosenmeer ce vendredi 10 juin à partir de 17h, axée sur le thème des jeux, « Les jeux en fête, faites des jeux ».
- M. Gilbert Eck s'est rendu à une première réunion du nouveau chantier de l'eau, sur le site du réservoir en forêt communale. Il annonce l'installation du chantier la semaine prochaine et le démarrage des travaux dans une quinzaine de jours. Le permis de construire est affiché sur le site.
- M. Gilbert Eck informe d'une rencontre avec les riverains de la rue du Bischenberg dont la voirie est à aménager.
- M. Gilbert Eck annonce une sortie en forêt communale en présence de chasseurs, le jeudi 16 juin à partir de 15h, et invite les élus pouvant se libérer à se joindre à la visite.
- M. Gilbert Eck rappelle la fête des Roses à la Roseraie dimanche 12 et lundi 13 juin de 9h à 21h, organisée par l'Association des Arboriculteurs.
- Mme Ginette Vasconi présente le rallye « Vino Miglio » qui sera de passage à Rosheim le samedi 18 juin entre midi et 15h environ, avec la venue de 88 voitures anciennes en provenance d'Allemagne. Les dix plus belles voitures seront exposées sur la Place de la République et les autres seront dirigées sur le parking à l'arrière de la salle des fêtes, jusqu'à leur départ échelonné à partir de 15h.
- M. Jean-Pierre Vonbank rappelle la tenue d'un tournoi sixte de football le vendredi 17 juin à partir de 18h30 et invite les Conseillers à y participer.
- M. Lionel Seuvic informe l'Assemblée du passage de l'Autist'tour à Rosheim le 10 juin, projet qui prend la forme d'un relais sportif course à pied/vélo, destiné à sensibiliser à la cause de l'Autisme. Au total, les associations Grandes Traversées et ABA 67 leur permettent de traverser 92 communes, de parcourir 318 km en 27 heures. La caravane passe ainsi à Rosheim le 10 juin vers 16h, et elle met à disposition un jeu au profit des enfants du Groupe Scolaire du Rosenmeer à l'occasion de leur fête scolaire. Il regrette que cette manifestation ne soit pas rendue suffisamment publique, mais elle est annoncée sur le site internet de la Ville.
- M. Christophe Ichtertz met à disposition des entreprises des affiches du concert de Robert Weiss, que les élus peuvent diffuser.

- M. Lionel Seuvic demande quel est le devenir du projet de déchetterie à Rosheim. M. Gilbert Eck répond avoir réceptionné le rapport de Fondasol et annonce qu'une rencontre est prévue jeudi à 16h avec l'entreprise Keller en vue d'établir un premier chiffrage de l'opération pour juger de la faisabilité.
- M. Christophe Meyer indique que des citoyens ont demandé la pose de remblais devant les containers de tri des déchets. Il est débattu de leur déplacement sur la partie goudronnée de la piscine condamnée à la fermeture. Ce point sera étudié.
- Mme Anne-Catherine Ostertag dit ne pas très bien comprendre la logique de l'aménagement piétonnier devant la mairie. Elle relève la difficulté de se déplacer en poussette et le côté inesthétique des barrières rouges. M. Gilbert Eck répond que ces dernières sont provisoires. Il est discuté de l'aménagement, et M. le Maire constate que la circulation était auparavant dangereuse par manque de visibilité des piétons qui traversaient la chaussée. Il conclut en annonçant que l'aménagement sera finalisé ultérieurement.
- M. Denis Clément déclare démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal à compter de ce jour et remercie les membres présents pour la période passée à leurs côtés.
- M. le Maire conclut la séance par l'annonce des anniversaires des Conseillers nés au mois de juin : Mme Ginette Vasconi le 2 et M. Pierre Aubry le 23.

---

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.